ASSOCIATION IPSHO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

David GUILLEMETZ
Commissaire aux comptes

14, boulevard Alsace-Lorraine
80017 Amiens cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Membres de
ASSOCIATION IPSHO
Centre des tanneurs
7 rue des tanneurs
60000 BEAUVAIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IPSHO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Amiens, le 02 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

David GUILLEMETZ

BILAN Actif Association IPSHO

Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

ACTIF	Brut 2018	Amortissement 2018	Net 2018	Net 2017
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 413	12 413		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	143 170	109 446	33 724	23 744
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	159 036		159 036	159 036
Prêts	4 506		4 506	50 000
Autres	11 300		11 300	11 300
TOTAL I	**330 424**	**121 859**	**208 566**	**244 080**
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances				
créances clients et comptes rattachés	155 475	4 544	150 931	100 069
Autres	84 986		84 986	143 329
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	350 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	834 370		834 370	833 559
Charges constatées d'avance	1 059		1 059	1 059
TOTAL II	**1 475 889**	**4 544**	**1 471 345**	**1 428 015**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 806 313**	**126 403**	**1 679 911**	**1 672 095**

BILAN Passif Association IPSHO
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

PASSIF	Net 2018	Net 2017
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 248	75 248
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	925 303	866 475
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	60 368	58 829
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	192	296
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	**1 061 111**	**1 000 848**
Provisions		
Provisions pour risques	162 922	167 138
Provisions pour charges		82 500
TOTAL II	**162 922**	**249 638**
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 087	62 968
Dettes fiscales et sociales	270 975	318 134
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 315	36 315
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 500	4 193
TOTAL IV	**455 878**	**421 610**
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 679 911**	**1 672 095**

LIBELLES	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS		
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens et services)(a)	369 527	227 006
Dotations et Produits de tarification	0	0
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subvention d'exploitation	1 726 734	1 655 267
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	117 102	152 053
Cotisations	0	0
Autres produits (hors cotisations)	312	0
TOTAL I	2 213 674	2 034 326
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)	0	0
Produits financiers		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	6 381	9 160
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	6 381	9 160
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18	1 400
Sur opérations en capital	105	105
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
TOTAL IV	122	1 505
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	2 220 177	2 044 991
Solde débiteur = DEFICIT		
TOTAL GENERAL	2 220 177	2 044 991

CHARGES		
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)	0	0
Variation de stock (b)	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	0	0
Variation de stock (b)	0	0
Autres achats et charges externes (*)	539 741	468 053
Impôts, taxes et versements assimilés	92 097	88 655
Salaires et traitements	1 036 839	938 320
Charges sociales	447 725	418 916
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	15 276	13 675
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 544	0
Dotations aux provisions	20 155	40 059
Autres Charges	0	0
TOTAL I	**2 156 377**	**1 967 678**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	**0**	**0**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
TOTAL III	**0**	**0**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 638	10 686
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
TOTAL IV	**1 638**	**10 686**
Impôts sur les sociétés (V)	**1 794**	**7 798**
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	**0**	**0**
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**2 159 809**	**1 986 162**
Solde créditeur = EXCEDENT	60 368	58 829
TOTAL GENERAL	2 220 177	2 044 991

Annexe 1 : Identification de l'entreprise

Désignation de l'association :

IPSHO

Insertion Professionnelle et Suivi des Handicapés de l'Oise

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 679 911 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagement d'un excédent de 60 368€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 25 avril 2019 par le conseil d'administration de l'association

Annexe 2 : Règles et méthodes comptables

Règles comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode comptable:

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations.

L'association compte11 sections analytiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévues :

✓	Logiciels	3 ans
✓	Agencement et aménagements des constructions	3 à 10 ans
✓	Mobilier	5 à 10 ans
✓	Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Immobilisations financières :

A compter de 2018, l'effort de la construction est comptabilisé sous forme de prêt. Les années précédentes, l'effort de construction était comptabilisé en charge.

Annexe 2 : Règles et méthodes comptables

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune provision n'a été constatée au cours de cette période.

Créances :

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Le tableau de l'annexe 5 décrit le cas échéant, l'état de ces provisions.

La dotation des provisions pour risques et charges regroupe :

- 74 636 € de provisions de restructuration des différents services
- 76 450 € de provisions prud'homales
- 11 836 € de provisions risque de non recouvrement FSE(PULSSERsa 2017)

Soit un global de 162 922 €.

Annexe 2 : Règles et méthodes comptables

Engagements de retraite

La convention collective dont dépend l'association est celle des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (IDCC413).

L'association a décidé d'externaliser la gestion des indemnités de fin de carrière et n'a pas abondé cette année.

Les fonds externalisés sont valorisés à 132 852,08 euros aux 31/12/2018.

ANNEXE 3 : Tableau des Immobilisations IPSHO
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2017	Acquisitions de l'Exercice 2018	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2018	Immobilisations au 31 Décembre 2018
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement				
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	**12 413**			**12 413**
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
211 Terrains				
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
213 Constructions sur sol propre				
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations, matériel et outillage techniques				
218 Autres immobilisations corporelles	**117 914**	**27 822**	**2 565**	**143 170**
Dont Installations générales, agencement (2181)	31 563	5 670		37 233
Dont Matériel de bureau (2183)	36 937	22 152	2 565	56 523
Dont Mobilier (2184)	49 415			49 415
Immobilisations financières				
261 Participations				
267 Créances rattachées à des participations				
271 Autres titres immobilisés	159 036			159 036
274 Prêts	50 000	4 506	50 000	4 506
276 Autres	**11 300**			**11 300**
Dont Dépôt et cautionnements versés.(2750)	11 300			11 300
TOTAL GENERAL	**350 662**	**32 328**	**52 565**	**330 424**

ANNEXE 4 : Tableau des amortissements IPSHO
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Amortissements	Amortissements cumulés au 31 Décembre 2017	Dotations de l'Exercice 2018	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2018	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2018
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 Frais d'établissement				
2803 Frais de recherche et de développement				
2805 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	**12 413**			**12 413**
2806 Droit au bail				
2808 Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 Terrains				
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
2813 Constructions sur sol propre				
2814 Constructions sur sol d'autrui				
2815 Installations, matériel et outillage techniques				
2818 Autres immobilisations corporelles	**94 169**	**20 405**		**114 575**
Dont Installations générales, agencement (28181)	27 559	2 009		29 568
Dont Matériel de bureau (28183)	22 523	10 406		32 929
Dont Matériel informatique (28184)	44 087	2 862		46 949
TOTAL GENERAL	**106 582**	**20 405**	**0**	**126 987**

ANNEXE 5 : Tableau des provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Provisions, dépréciations, fonds dédiés	Montants au 31 Décembre 2017	Dotations de l'Exercice 2018	Reprises de l'Exercice 2018	Montants au 31 Décembre 2018
Réserves de Compensation				
10686 - Des Déficits d'Exploitation				
10687 - Des Charges d'Amortissement				
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement				
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
145 - Amortissements Dérogatoires				
14861 - Réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Immobilisé				
14862 - Réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Circulant				
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	167 138	20 155	24 371	162 922
153 - Provisions pour Indémnités Départ Retraite	82 500		82 500	
1532 - Provisions pour Restructuration				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges				
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers		4 544		4 544
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
Fonds Dédiés				
194 - Sur Subventions de Fonctionnement				
195 - Sur Dons Manuels Affectés				
197 - Sur Legs et Donations Affectés				
TOTAL GENERAL	**249 638**	**24 699**	**106 871**	**167 466**

ANNEXE 6 : Etat des Échéances des Créances et des Dettes
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant brut 31/12/2018	A un an au plus	A plus d'un an
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)			
Prêts (274)	4 506		4 506
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	170 336		170 336
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	155 475	150 931	4 544
Déb. et créd. divers (4096,4097, etc)	52 895	52 895	
Personnel et comptes rattachés (421,)	2 144	2 144	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)			
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	29 947	29 947	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	1 059	1 059	
TOTAL CREANCES	**416 361**	**236 975**	**179 386**

DETTES (b)			
Emprunts obligataires convertibles (161)			
Autres emprunts obligataires (163)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)			
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	144 087	144 087	
Personnel et comptes rattachés (421,)	114 714	114 714	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	154 468	154 468	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	1 794	1 794	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)			
Autres dettes (solde crediteur 409, 41, 45, 46, ...)	36 315	36 315	
Produits constatés d'avance (487)	4 500	4 500	
TOTAL DETTES	**455 878**	**455 878**	**0**

ANNEXE 7 : Etat des Produits à recevoir et Charges à payer
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant brut 31/12/2018
PRODUITS A RECEVOIR	
Créances rattachées à des participations	
Prêts (Intêret)	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances clients	52 895
Disponibilités	1 193
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**54 088**
CHARGES A PAYER	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 800
Dettes fiscales et sociales	181 347
Autres dettes	
TOTAL CHARGES A PAYER	**208 147**

ANNEXE 8 : Etat des Charges et produits constatés d'avance
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Charges constatés d'avance au 31/12/2018	Produits constatés d'avance au 31/12/2018
Charges et Produits constatés d'avance		
Charges / Produits d'exploitation	1 059	4 500
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**1 059**	**4 500**